Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 017_241700699-20260929-DEL2026_136-DE

communauté de communes
BASSIN DE MARENNES

Délibération n° DEL2026_136

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 29 septembre 2026

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de présents :	24
Nombre de votants :	27

Date de la convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 14 h 30, les membres de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de conférence de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, 24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Madame Mariane LUQUÉ.

Présents :
Madame Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur François SERVENT (Nieulle-sur-Seudre), Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU (Saint-Just-Luzac), Monsieur Guy PROTEAU (Bourcefranc-Le Chapus), Madame Évelyne BÉRUSSEAU (Le Gua), Monsieur Joël PAPINEAU (Saint-Sornin), Madame Marie-Hélène AUBERT (Marennes-Hiers-Brouage), Madame Céline MÉTREAU (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage), Madame Delphine BASSET-PRIEM (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-Le Chapus), Monsieur Philippe BIARD (Bourcefranc-Le Chapus), Monsieur Philippe CHABIRON (Marennes-Hiers-Brouage), Madame Ingrid CHEVALIER (Nieulle-sur-Seudre), Monsieur Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Madame Sabrina HUET (Bourcefranc-Le Chapus), Monsieur Jean-Luc JUILLET (Saint-Just-Luzac), Madame Danielle LAROCHE (Bourcefranc-Le Chapus), Madame Sophie LESORT-PAJOT (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Frédéric PHELIPPEAU (Marennes-Hiers-Brouage), Madame Karine PINEAU (Bourcefranc-Le Chapus), Monsieur Richard REMERAND (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Philippe RETOUT (Le Gua), Monsieur Frédéric SUDRE (Le Gua)

Absents ayant donné pouvoir :
Madame Anika ANGIBAUD (Le Gua) : pouvoir à Madame Évelyne BÉRUSSEAU (Le Gua), Madame Claire BOBET (Marennes-Hiers-Brouage) : pouvoir à Monsieur Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Monsieur Jean-Pierre MANCEAU (Saint-Just-Luzac) : pouvoir à Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BÉGU (Saint-Just-Luzac)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Hélène AUBERT

Délibération n° DEL2026_136

Appel à projets « résidences d'artistes francophones Marennes - Oléron 2026-2027 »	***Actions dans les domaines culturels, artistiques et sportifs***

Madame Évelyne BÉRUSSEAU, Vice-présidente en charge des politiques culturelles et du soutien aux associations, expose :

Suite à l'appel à projets lancé par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes en juillet 2026, le comité de sélection propose de retenir 2 projets, conformément au document de consultation.

Pour la résidence d'artiste francophone d'une durée de 10 semaines (volet 1) :

« D'une rive à l'autre, atlas sonore des jeunesses de Marennes-Oléron »
Artiste : Estelle Transon (structure porteuse : La Voix en Scène Production)
Objet : les jeunes deviennent les auteurs d'un atlas sonore de leur territoire, en associant micros, hydrophone et voix pour écouter plages, marais et ports, et en reliant ces paysages au Saint-Laurent et à l'Arctique.
Objectifs : créer un atlas sonore original du territoire ; faire découvrir un processus complet de création (repérage, collecte, sélection, montage, composition, spatialisation, partage) ; développer l'écoute active, l'attention, la coopération et l'esprit critique ; relier les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire autour d'un projet commun.
Calendrier : entre novembre 2026 et juin 2027, en trois temps (3 semaines d'immersion, 4 semaines de pratiques et de composition, 3 semaines d'édition et de circulation), à raison de 12 heures d'actions et 4 heures de préparation par semaine ; le planning définitif sera construit avec les établissements.
Dimension francophone : la langue française comme matière vivante, capable de faire circuler les imaginaires entre territoires maritimes, du littoral charentais au Saint-Laurent.
Publics visés : enfants et jeunes en temps scolaire et hors temps scolaire (maternelle, cycle 2, collège, lycée, accueils de jeunes, Lycée de la Mer et du Littoral), médiathèques comme points de maillage.

Pour la résidence d'artiste francophone d'une durée de 6 semaines (volet 2) :

« Moi, Joseph-Youssef, traducteur de la Girafe ! »
Artiste : Olivier Lebleu
Objet : écrire collectivement le récit de la remontée de Zarafa, première girafe arrivée en France en 1826, par la voix d'un jeune interprète franco-égyptien, pour aborder la traduction, l'exil et la rencontre des cultures.
Objectifs : faire découvrir la fabrication d'un récit à partir de sources historiques ; expérimenter l'écriture à la première personne ; travailler la notion de point de vue narratif ; développer l'écoute, la reformulation et l'invention ; ouvrir une réflexion sur le voyage et la rencontre des cultures.
Calendrier : 6 semaines en plusieurs séquences : découverte de l'histoire et repérage des représentations, travail sur archives et images, écriture à la première personne, construction collective des récits et dialogues, mise en forme et travail de l'oralité, restitution et bilan partagé.
Dimension francophone : la traduction et l'interprétariat comme sujet même du projet, porté par un narrateur franco-égyptien, en écho aux circulations entre Afrique, Méditerranée et France.
Publics visés : prioritairement enfants et adolescents (cycle 2, cycle 3, collège), en temps scolaire et hors temps scolaire, structures jeunesse, médiathèques, centres de loisirs.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la délibération n° 2025/CC7/24 du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2025, approuvant la la politique intercommunautaire en Éducation Artistique et Culturelle Marennes-Oléron pour la période 2026-2027 ;

Vu la convention de partenariat financier entre la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron en faveur d'un projet territorial d'éducation artistique et culturelle pour la période 2026-2027 ;

Délibération n° DEL2026_136

Vu la délibération n° DEL2026_113 du Conseil Communautaire en date du 7 juillet 2026, validant la maîtrise d'ouvrage des résidences d'artistes francophones par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes pour la période 2026-2027 ;

Vu l'appel à projets 2026-2027 « Résidences d'artistes francophones en Marennes-Oléron – Éducation artistique et culturelle » publié par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes ;

Considérant la sélection des projets étudiés par la commission mixte culture Marennes-Oléron en date du 8 septembre 2026, et retenus par le comité de pilotage Éducation Artistique et Culturelle, en date du 15 septembre 2026 ;

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,

DÉCIDE

- de retenir les deux projets sélectionnés par la Commission mixte culture Marennes-Oléron et le Comité de pilotage EAC, dans le cadre de l'appel à projets « Résidences d'artistes francophones Marennes Oléron 2026-2027 » ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document afférent.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire ; le recours contentieux peut être adressé directement au Tribunal Administratif de Poitiers et saisi par le biais du site internet www.telerecours.fr

La Présidente

Madame Mariane LUQUÉ

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du BASSIN de MARENNES

Le Secrétaire de séance

Madame Marie-Hélène AUBERT

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du BASSIN de MARENNES